

MAIRIE DE SAINT CÉZERT

Code postal : 31330

Tél : 05 61 82 67 05

Fax : 05 61 82 69 89

DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR

LE CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 13 avril 2018

Séance 2018-III

III-1 : Approbation du budget primitif 2018.

Monsieur le maire présente, article par article, le budget primitif 2018 qui se résume ainsi :

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2018		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	392 706,93	304 068,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Résultat de fonctionnement reporté		88 638,93
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	392 706,93	392 706,93
SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	131 835,61	103 996,93
Restes à réaliser de l'exercice précédent	17 790,00	
Solde d'exécution de l'exercice précédent reporté		45 628,68
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	149 625,61	149 625,61
TOTAL DU BUDGET	542 332,54	542 332,54

Après en avoir débattu les conseillers décident, à l'unanimité, d'approuver le budget tel que présenté ci-dessus.

III-2 : Demande d'un prêt pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité du secrétariat de la mairie et des toilettes publiques aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le maire signale que par lettre datée du 27 janvier 2018, reçue en mairie le 09 avril 2018, le Conseil Départemental a autorisé le démarrage de ces travaux.

Il rappelle que le coût des travaux s'établit ainsi :

- Montant HT : 59 640,00 €,
- TVA 20% : 11 928,00 €
- Montant TTC 71 568,00 €

Compte tenu de ce montant il propose de solliciter un prêt de soixante mille euros (60 000, 00 €) pour la réalisation de ces travaux.

Après en avoir débattu la proposition suivante est mise au vote : demande d'un prêt de 60 000,00 € ainsi répartis :

- Un prêt de 30 000,00 € avec deux simulations de remboursement, l'une sur 10 ans, l'autre sur 15 ans,
- Un prêt relais de 30 000,00 € sur deux ans qui sera intégralement remboursé lorsque la mairie aura reçu la subvention du Conseil Départemental et le FCTVA.

Résultat du vote : contre 0, refus de vote 0, abstention 1 voix, pour 9 voix.

Compte tenu de ce résultat, Monsieur le maire est chargé d'adresser cette demande de prêt aux banques suivantes : Crédit Agricole, Caisse d'Epargne et Crédit Mutuel.

III-3 : Mise en conformité et protection du réseau électrique du système campanaire et remplacement du moteur de volée électronique.

Monsieur le maire signale que le système campanaire de notre église ne fonctionne plus.

La tentative de réparation effectuée par la société BODET chargée de la maintenance de ce système a révélé que, compte tenu de sa vétusté, le réseau électrique du système campanaire n'est plus en état de fonctionnement. Il convient donc de réparer ce réseau, de le mettre en conformité et de remplacer le moteur de volée défectueux.

Le montant des travaux de remise en état de ce système s'établit ainsi :

- Montant HT : 3 774,00 €,
- TVA 20% : 754,00 €,
- Montant TTC : 4 528,00 €.

Après en avoir débattu les conseillers décident, à l'unanimité, de charger la société BODET de cette remise en état et chargent monsieur le maire de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental.

Monsieur Jean Pierre COSTES est chargé de suivre ces travaux.

III-4 : Clôture des comptes du Syndicat intercommunal pour le Transport des Personnes Agées (SITPA).

Monsieur le maire signale aux conseillers que, conformément à l'article 40 I de la loi NOTRE du 7 août 2015, le Syndicat intercommunal pour le Transport des Personnes Agées (SITPA) fait l'objet d'une procédure de dissolution.

Un arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 a prononcé la fin de l'exercice des compétences du SITPA avec effet au 31 août 2017. Depuis cette date le syndicat a subsisté pour les seuls besoins de sa liquidation.

Cette liquidation intervient dans les conditions prévues par les articles L 5211-25-1 et L 5211-26 du CGCT. Elle prévoit notamment la répartition de l'actif et du passif du syndicat au vu de son dernier compte administratif.

La balance de trésorerie du 19 septembre 2017 fait apparaître un excédent de trésorerie d'un montant de 76 615,94 €.

Il convient de rappeler que le SITPA : ne possède pas de personnel territorial, ne possède aucun bien meuble ou immeuble acquis ou mis à disposition par les communes membres et n'a pas d'emprunt en cours.

Au vu de ces éléments il apparaît que seul l'excédent de trésorerie sus-évoqué doit faire l'objet d'une répartition.

A cet effet, il convient de rappeler qu'aux termes d'une convention d'assistance, conclue le 23 mars 1995 avec le SITPA et complétée par une convention signée le 9 janvier et modifiée par l'avenant du 28 mai 2003, le Département de la Haute Garonne a mis à la disposition du SITPA un ensemble de moyens financiers, matériels et en personnel pour l'exercice de ses compétences statutaires. L'article 4 de cette convention précise que :

'' Dans le cas de résiliation de la convention ou dissolution du SITPA, l'excédent des recettes sur les dépenses sera reversé au Conseil Général au moment de la clôture des comptes''.

Il est donc proposé de faire application de cet article et de délibérer de manière concordante avec le SITPA.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, les conseillers décident, à l'unanimité, d'accepter le reversement de la somme de 76 615,94 €, représentant l'excédent des recettes sur les dépenses du SITPA, au Conseil Général de la Haute Garonne.

Réunion du Conseil Municipal 13 avril 2018

Séance 2018-III

L'an deux mille dix-huit, le 13 avril à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Claude BUTTO maire.

Présents : Claude BUTTO, Gilles BOSC, Patrick BUTTO, Jean Pierre COSTES, Karine GASPARIK, Lucien INFANTI, Fabienne LAFON, Fabien SOURIAK.

Absents excusés : Monique DARLES, Caroline OLIVEIRA SOARES (procuration donnée à Lucien INFANTI), René JACOB (procuration donnée à Claude BUTTO).

Secrétaire de séance : Gilles BOSC.

III-1 : Approbation du budget primitif 2018.

III-2 : Demande d'un prêt pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité du secrétariat de la mairie et des toilettes publiques aux personnes à mobilité réduite.

III-3 : Mise en conformité et protection du réseau électrique du système campanaire et remplacement du moteur de volée électronique.

III-4 : Clôture des comptes du Syndicat intercommunal pour le Transport des Personnes Agées (SITPA).

Claude BUTTO	Monique DARLES
René JACOB	Karine GASPARIK
Caroline OLIVEIRA SOARES	Lucien INFANTI
Gilles BOSC	Fabienne LAFON
Patrick BUTTO	Fabien SOURIAK
Jean Pierre COSTES	